



Ordonnance de télécom CRTC 2005-374

Ottawa, le 18 novembre 2005

Le Conseil **approuve de manière définitive** l'entente suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande.

Requérante	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Aliant Telecom Inc.	Modifications à l'Entente régissant la perception de frais provinciaux à l'égard du service E9-1-1 au Nouveau-Brunswick	8340-A53-200511916	le 14 octobre 2005

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>